

Les consignes de tri

Retrouvez les consignes pour trier correctement vos déchets secs, humides...

➤ **Le tri des ampoules et des néons**

➤ **Sensibilisation au tri et à la collecte**

Les déchets secs

Ce sont tous les déchets recyclables et d'emballage à déposer dans les bacs bleus ou les sacs bleus.

Les plastiques



- Les emballages plastiques,
- les bouteilles plastiques,
- les flacons de produits d'entretien,
- le polystyrène,
- ou encore les sacs plastiques.

Les cartons



- Les petits cartons d'emballage.

Les cartons volumineux peuvent être présentés pliés à côté du bac.

Les métaux



- › Les boîtes de conserve,
- › les bombes aérosols,
- › les capsules,
- › les bidons de sirops,
- › les barquettes, feuilles, boîtes et cannettes en alu.

Les journaux



- › Les journaux,
- › les magazines,
- › les revues,
- › ou encore les papiers.

Les déchets humides

Ces déchets sont à déposer dans les bacs gris à couvercle vert ou dans les sacs gris. La poubelle grise est destinée au compostage.

Les déchets alimentaires



- › Les épluchures,
- › les restes de repas,
- › le marc de café,
- › et les aliments périmés sans leur emballage.

Les petits déchets de jardin



- › Les fleurs fanées,
- › les petites tailles en vrac n'excédant pas 50 cm,
- › et les tontes.

Les déchets sanitaires



- › Les cotons tiges,
- › les couches,
- › les essuies-tout,
- › les cotons,
- › ou encore les mouchoirs en papier.

Les autres fermentescibles



- › Les litières,
- › les mégots,
- › les papiers broyés ou souillés,
- › les sacs aspirateurs.

Les points de collecte et les déchetteries

Les piles



Déposez vos piles usagées dans les points de collectes et les déchetteries.

Les ampoules et tubes fluorescents



Déposez vos ampoules et tubes fluorescents usagés dans les lieux de collecte et les déchetteries.

Le textile



Pour les vêtements usés, troués, démodés ou déchirés mais toujours secs et propres, privilégiez l'option des points d'apport volontaire d'Agir (Vêtibox), du Secours populaire, de la Croix-Rouge ou d'autres associations caritatives.

Si, en revanche, ils sont souillés ou humides, vous ne devez pas les mettre dans le bac bleu mais les déposer en déchetterie, afin qu'ils soient éliminés enfouis avec les autres déchets ultimes.

EN SAVOIR +

› [Lien vers le site du Syndicat de traitement des ordures ménagères \(Sytom\)](#)

de la Région de Châteauroux

1

EXTRANET